

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
11 octobre 2001 (11.10.2001)

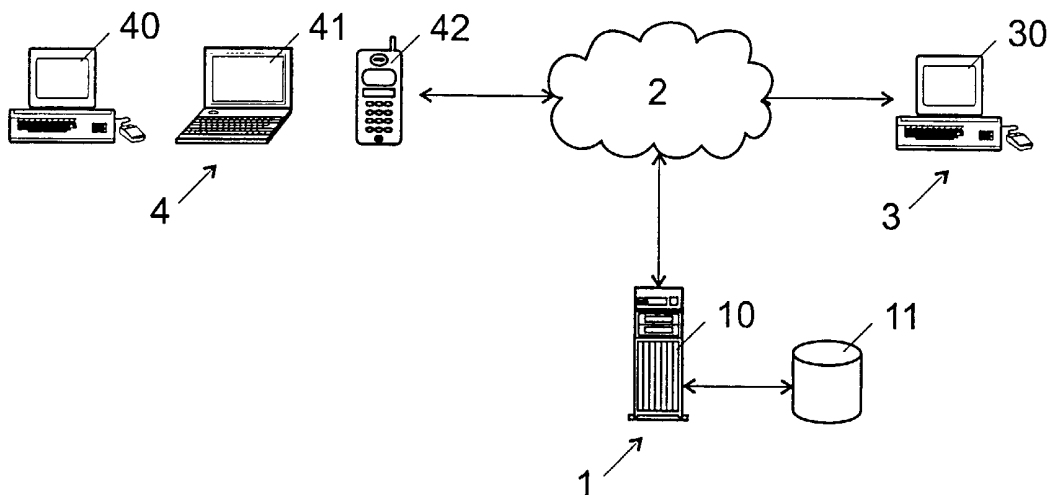
PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 01/75696 A1

- (51) Classification internationale des brevets⁷ : G06F 17/60 (72) Inventeurs; et
(75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : BESHLE,
(21) Numéro de la demande internationale : PCT/CH00/00197 Dominic [CH/CH]; Wartenbergstrasse 18, CH-4052 Basel
(CH). DEECKE, Frank [CH/CH]; Sperrstrasse 40,
(22) Date de dépôt international : 4 avril 2000 (04.04.2000) CH-4053 Basel (CH).
(25) Langue de dépôt : français (74) Mandataire : SAAM, Christophe; Patents & Technology
Surveys SA (AG, Ltd), 2, faubourg du Lac, P.O. Box 1448,
(26) Langue de publication : français CH-2001 Neuchâtel (CH).
(71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : SIL- (81) États désignés (national) : AE, AG, AL, AM, AT, AT
VERSITE AG [CH/CH]; Dominic W. Beschle, Nauen- (modèle d'utilité), AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BY, CA, CH,
strasse 67, CH-4052 Basel (CH). CN, CR, CU, CZ, CZ (modèle d'utilité), DE, DE (modèle
(modèle d'utilité), DK, DK (modèle d'utilité), DM, DZ, EE, EE
(modèle d'utilité), ES, FI, FI (modèle d'utilité), GB, GD,
[Suite sur la page suivante]

(54) Title: METHOD FOR A CONTRACTING AUTHORITY TO SEND A CALL FOR TENDERS TO ONE OR SEVERAL
SELECTED SUPPLIERS

(54) Titre : PROCÉDE PERMETTANT A UN ADJUDICATEUR DE FAIRE PARVENIR UN APPEL D'OFFRE A UN OU PLU-
SIEURS PRESTATAIRES SELECTIONNES



(57) Abstract: The invention concerns a method enabling an adjudicator (4) to send a call for tenders to one or several suppliers (3) selected among those offering the type of service required, said platform being accessible to the contracting authority through a first telecommunications network (2) wherein: said platform routes said call for tenders to said suppliers; said suppliers may accept or decline said received call for tenders; the co-ordinates of the contracting authority (4) are communicated by said platform to all the suppliers who have accepted the call for tenders; the transmission of said co-ordinates are billed by said platform to all the suppliers who have accepted the call for tenders.

(57) Abrégé: Procédé permettant à un adjudicateur (4) de faire parvenir un appel d'offre à un ou plusieurs prestataires (3) sélectionnés parmi ceux offrant le type de prestation recherchée sur une plate-forme électronique (1) de distribution d'appels d'offre, ladite plate-forme étant

[Suite sur la page suivante]



WO 01/75696 A1



GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, NO, NZ, PL, PT, RO, RU, SD, SE, SG, SI, SK, SK (modèle d'utilité), SL, TJ, TM, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VN, YU, ZA, ZW.

NL, PT, SE), brevet OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

— avec rapport de recherche internationale

(84) États désignés (régional) : brevet ARIPO (GH, GM, KE, LS, MW, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZW), brevet eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet européen (AT, BE, CH, CY, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC,

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

accessible à l'adjudicateur au travers d'un premier réseau de télécommunications (2), dans lequel: ladite plate-forme achemine ledit appel d'offre audits prestataires sélectionnés, lesdits prestataires ont la possibilité d'accepter ou de décliner ladite demande d'appel d'offre reçue, les coordonnées dudit adjudicateur (4) sont communiquées par ladite plate-forme uniquement audits prestataires qui ont accepté ledit appel d'offre, la transmission desdites coordonnées est facturée par ladite plate-forme à tous lesdits prestataires qui ont accepté ledit appel d'offre.

Procédé permettant à un adjudicateur de faire parvenir un appel d'offre à un ou plusieurs prestataires sélectionnés

La présente invention concerne un procédé de commerce électronique (e-commerce), permettant à un adjudicateur de faire parvenir
5 un appel d'offre à un ou plusieurs prestataires sélectionnés. La présente invention concerne également un procédé de gestion d'une plate-forme informatique, ainsi qu'un support de données informatique dans lequel est mémorisé un programme de mise en oeuvre du procédé.

Depuis quelques années, Internet est devenu un instrument
10 fréquemment utilisé pour effectuer des transactions commerciales entre partenaires distants. On distingue habituellement entre deux types d'applications: d'une part, les applications impliquant un prestataire commercial et un consommateur privé, regroupées sous le vocable B2C (Business to Consumer), d'autre part les applications entre sociétés
15 commerciales, désignées par le vocable B2B (Business to Business).

On connaît par exemple de nombreux sites Internet proposant de vendre des produits ou des prestations selon différents procédés. Par exemple, on connaît déjà des sites regroupant l'offre de plusieurs
20 prestataires et auxquels des internautes peuvent se connecter pour acquérir les prestations désirées. L'avantage de ces sites est d'une part de regrouper une offre disparate, d'autre part de permettre aux acquéreurs d'établir une relation de confiance avec un seul partenaire plutôt qu'avec une pluralité de prestataires potentiels.

Ce type de site exige des prestataires qu'ils mettent à disposition
25 un catalogue clair de prestations et de produits que les clients peuvent alors directement commander. Bien que différents outils logiciels aient été développés qui permettent aux prestataires d'offrir en ligne et de mettre à jour facilement un catalogue généré directement à partir de leur banque de données interne, ces sites sont mal adaptés à la vente de prestations
30 pour lesquelles un devis ou une offre individuelle doit être préparée en

fonction des désirs et des besoins de l'adjudicateur. En particulier, ces sites sont mal adaptés à la vente de services et de produits pour un prix négocié.

Par ailleurs, certains sites proposent des mécanismes de vente innovants, par exemple par mise aux enchères. Ce type de service a deux
5 inconvénients: tout d'abord, le temps requis pour participer à une mise aux enchères est très important, en sorte que ce service ne correspond pas aux attentes des acheteurs professionnels. Deuxièmement, il ne permet pas la comparaison entre plusieurs offres individualisées.

On connaît par ailleurs des sites de type répertoire ou annuaire
10 contenant une liste de produits ou d'adresses de prestataires, auxquels les adjudicateurs peuvent se connecter pour effectuer une transaction. Ces sites sont généralement financés soit par la location de bandeaux publicitaires, soit par un abonnement payé par les prestataires pour que leurs produits ou leur adresse figurent dans le répertoire. Ce procédé est
15 donc peu attractif pour les prestataires qui doivent payer une contribution fixe même si aucun adjudicateur ne s'intéresse à leurs prestations ou dont l'offre est noyée au milieu d'offres d'autres prestataires.

Une solution de ce type est par exemple proposée dans le brevet
US5664115 (Fraser) qui décrit un procédé dans lequel plusieurs prestataires
20 concurrents peuvent stocker dans une banque de données commune une liste de biens proposés. Des acheteurs potentiels peuvent accéder aux données dans cette banque de données en indiquant des critères d'intérêt. Un programme informatique fournit aux prestataires dont les prestations correspondent aux critères indiqués les coordonnées des acheteurs.

25 On connaît d'autres procédés dans lesquels les prestataires doivent payer un montant à l'opérateur d'une plate-forme électronique de transaction proportionnel au montant des transactions effectivement effectuées avec la plate-forme. Une taxe est donc uniquement due si une transaction est effectuée. Pour des transactions portant sur des montants
30 importants, la commission versée à l'opérateur de la plate-forme est toutefois dissuasive pour le prestataire.

D'autres procédés de commerce électronique existent encore dans lesquels les prestataires doivent payer un montant à l'opérateur de la plate-forme à chaque fois qu'un adjudicateur potentiel sélectionne son adresse ("pay per click") ou à chaque fois que son adresse est affichée ("pay
5 per view"). Le nombre de sollicitations d'un adjudicateur, et donc le budget à prévoir pour figurer sur une telle plate-forme, est toutefois très difficile à évaluer; de plus, ce procédé met les prestataires à la merci de "spammers" qui peuvent aisément sélectionner une adresse dans le seul but de générer des frais.

10 De manière générale, ces procédés de type connu ne permettent pas à l'adjudicateur de faire parvenir un appel d'offre individualisée à plusieurs prestataires pour une prestation personnalisée.

Un but de la présente invention est donc de proposer un procédé de commerce électronique amélioré par rapport aux procédés de l'art
15 antérieur.

En particulier, un but de la présente invention est de proposer un procédé de commerce électronique plus attractif pour les prestataires de biens ou de services, ainsi qu'un procédé permettant aux adjudicateurs de faire parvenir simultanément à une pluralité de prestataires soigneusement
20 sélectionnés un appel d'offre personnalisé.

Un autre but est de proposer un procédé de commerce électronique dans lequel les prestataires peuvent eux-mêmes, à tout moment, contrôler ou même éviter complètement les coûts occasionnés.

Selon l'invention, ces buts sont atteints au moyen d'un procédé
25 et d'une plate-forme selon les caractéristiques des revendications correspondantes, des variantes préférentielles étant par ailleurs indiquées dans les revendications dépendantes.

En particulier, ces buts sont atteints au moyen d'un procédé permettant à un adjudicateur de faire parvenir un appel d'offre à un ou

plusieurs prestataires sélectionnés parmi ceux offrant le type de prestation recherchée sur une plate-forme électronique de distribution d'appels d'offre, ladite plate-forme étant accessible aux adjudicateurs au travers d'un premier réseau de télécommunications, dans lequel ladite plate-forme
5 achemine ledit appel d'offre audits prestataires sélectionnés, lesdits prestataires ayant la possibilité d'accepter ou de décliner ladite demande d'appel d'offre reçue, les coordonnées dudit adjudicateur étant
communiquées par ladite plate-forme uniquement audits prestataires qui ont accepté ledit appel d'offre, la transmission desdites coordonnées étant
10 facturée par ladite plate-forme à tous lesdits prestataires qui ont accepté ledit appel d'offre.

Ce procédé offre ainsi l'avantage au prestataire de n'occasionner des frais que lorsqu'il reçoit un appel d'offre et qu'il souhaite effectivement connaître les coordonnées de l'adjudicateur pour lui soumettre une offre.
15 Une prestation proposée mais à laquelle personne ne s'intéresse n'occasionne en revanche aucun frais; de même, le prestataire peut décider à tout moment de réduire ou même de supprimer les frais occasionnés simplement en déclinant les appels d'offre reçus.

Ce procédé offre en outre l'avantage aux adjudicateurs de leur
20 permettre de procéder, en une seule opération et sans frais, à un appel d'offre pour une prestation complète et individuelle auprès de plusieurs prestataires sélectionnés.

Ce procédé offre en outre l'avantage de ne nécessiter aucun équipement ou logiciel particulier chez les prestataires ou chez les
25 adjudicateurs. Le procédé peut être utilisé sans frais initiaux par n'importe quel utilisateur disposant d'un ordinateur avec un accès à Internet et d'un logiciel de navigation ordinaire.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description donnée à titre d'exemple et illustrée par les figures qui montrent:

La figure 1 un diagramme illustrant de manière schématique le flux de données dans une première variante de l'invention.

La figure 2 un diagramme de flux illustrant les opérations nécessaires pour émettre un appel d'offre selon l'invention.

5 La figure 3 un diagramme de flux illustrant les opérations nécessaires pour répondre à un appel d'offre selon l'invention.

La figure 4 un diagramme illustrant de manière schématique le flux de données dans une deuxième variante de l'invention.

10 La figure 5 un diagramme illustrant de manière schématique le flux de données dans une troisième variante de l'invention.

La figure 6 un premier masque présenté à un adjudicateur selon le procédé de l'invention.

La figure 7 un deuxième masque présenté à un adjudicateur selon le procédé de l'invention.

15 La figure 8 un troisième masque présenté à un adjudicateur selon le procédé de l'invention.

La figure 9 un quatrième masque présenté à un adjudicateur selon le procédé de l'invention.

20 Bien que la description qui suit se rapporte plus particulièrement au cas particulier d'une plate-forme de transaction accessible via Internet, l'homme du métier comprendra que l'invention peut également être appliquée dans d'autres types de réseaux, en particulier dans des réseaux supportant le protocole WAP (Wireless Application Protocole) pour des transactions entre usagers mobiles.

Le système illustré sur la figure 1 comprend une plate-forme 1 gérée par un opérateur et comprenant par exemple un ou plusieurs serveurs 10, par exemple un serveur http ou WAP ou un ensemble de serveurs mutuellement connectés, ainsi qu'une banque de données 11 contenant un catalogue de prestataires 3 et de prestations proposées par ces prestataires, ainsi qu'une liste d'utilisateurs 4 inscrits dans le système.

Le catalogue de prestataires comprend pour chaque prestataire un enregistrement avec plusieurs champs permettant à un utilisateur de retrouver facilement et selon différents critères les prestataires appropriés. Chaque enregistrement contient de préférence au moins les indications suivantes:

- Domaine d'activité du prestataire, par exemple branche économique. Les différents domaines d'activité proposés sont de préférence organisés de manière hiérarchique dans la banque de données en plusieurs niveaux de catégorie, la terminologie adoptée pour les principales catégories étant de préférence définie par l'opérateur de la plate-forme 1. Dans une variante préférentielle, les prestataires ont eux-même la possibilité de créer ou de proposer de nouvelles catégories. Chaque prestataire peut être inscrit dans un ou plusieurs domaines d'activités.
- Régions dans laquelle le prestataire 3 propose ses prestations. Chaque prestataire peut être actif au niveau local, national ou international. La région peut par exemple être indiquée par un nom ou une liste de noms géographiques de régions ou par un numéro correspondant par exemple à l'indicatif téléphonique de la région. De préférence, chaque prestataire a la possibilité de s'inscrire dans une ou plusieurs régions proposées par exemple dans un menu hiérarchique.

- De préférence, raison sociale du prestataire, qui peut éventuellement être complétée par un logo ou par d'autres indications pouvant être ajoutées par exemple contre rémunération.
- 5 ▪ De préférence, une description en texte libre introduite de préférence par le prestataire lui-même dans un champ de longueur déterminée, par exemple 200 caractères.
- 10 ▪ De préférence, un ou plusieurs mots-clés définis par le prestataire et permettant de le retrouver plus facilement parmi les autres prestataires dans la banque de données 11.
- 15 ▪ De préférence, certains choix personnels du prestataire, notamment ses préférences concernant le mode d'acheminement des demandes d'offres (canal utilisé, regroupement ou nom des offres, etc..)

Les données concernant les prestataires 3 dans la banque de données 11 sont de préférence introduites par les prestataires eux-mêmes, par exemple au moyen d'un formulaire HTML approprié sur le site Internet de l'opérateur de la plate-forme 1. Dans ce cas, l'opérateur se borne à
20 surveiller le contenu des données introduites et à veiller en particulier à ce que les prestataires s'inscrivent dans les catégories correctes. Des programmes et des mesures de type connus peuvent en outre être mis en œuvre pour lutter contre le "spamming", c'est-à-dire l'introduction répétée et abusive d'un prestataire dans une multitude de catégories irrelevantes.

25 Les données peuvent toutefois également être introduites par l'opérateur de la plate-forme, par exemple à partir de données proposées par les prestataires par e-mail, par fax, par téléphone, par courrier postal ou par n'importe quel moyen de communication approprié. Dans une variante préférentielle de l'invention, certaines données seront introduites

par l'opérateur et complétées par des données introduites directement par les prestataires 3.

Les données dans la banque de données 11 peuvent de préférence être accédées en ligne au travers d'un réseau de télécommunication 2 de type Internet par exemple. De préférence, le serveur 10 prépare des pages de données dynamiques préparées pour les utilisateurs en fonction de leurs requêtes.

Les prestataires 3 peuvent être par exemple des artisans qui proposent différents types de services ou des commerçants qui souhaitent vendre des produits ou des prestations. Le catalogue de prestataires contient au moins un certain nombre de prestataires offrant des prestations individualisées après établissement d'un devis personnalisé en fonction des besoins du client. Les prestataires 3 sont de préférence reliés à la plate-forme 1 au travers du premier réseau de télécommunication 2, par exemple de type Internet.

Une pluralité d'utilisateurs 4, appelés plus loin et dans les revendications adjudicateurs, peuvent accéder au serveur 10 et au contenu de la banque de données 11 au travers du deuxième réseau de télécommunications 2, de préférence de type Internet, et au moyen de dispositifs terminaux 40, 41, 42, par exemple au moyen d'un ordinateur personnel, d'un palmtop, d'un téléphone portable, etc., permettant de se connecter au réseau 2 et d'afficher au moyen d'un programme de navigation de type connu le contenu des pages WEB ou des cartes WAP préparées par le serveur 10.

Nous allons maintenant voir à l'aide des figures 2 et 6 à 9 les étapes du processus 100 permettant à un adjudicateur de sélectionner un ou plusieurs prestataires dans la banque de données 11 et de leur envoyer un appel d'offre.

Un adjudicateur parvenu sur le site de la plate-forme 10 crée un nouvel appel d'offre en sélectionnant une option correspondante (étape

101). La figure 6 illustre à titre d'exemple la page 300 qui lui est ensuite proposée. Cette page lui permet de s'identifier en introduisant une identité d'utilisateur dans un champ 301 et un mot de passe confidentiel dans un champ 302. D'autres procédés d'identification, par exemple à l'aide de
5 cartes à puces personnelles et/ou de données biométriques (empreintes digitales, voix, motif de l'iris ou de la rétine, etc..) peuvent également être utilisés dans le cadre de cette invention.

Une fois que l'adjudicateur a été correctement identifié, c'est-à-dire lorsque l'identité introduite correspond à un utilisateur dont les
10 coordonnées sont connues de la plate-forme 1, il a accès à une page non représentée, lui permettant d'indiquer le type de prestataire recherché, c'est-à-dire si la société recherchée doit être active localement, de façon régionale, nationale et/ou internationale (étape 102). Dans une étape ultérieure 103, une page 310 représentée schématiquement sur la figure 7
15 lui permet d'introduire dans un ou plusieurs champs 303, 305, 307 un ou plusieurs critères de recherches de prestataires et dans un ou plusieurs champs 304, 306, 308 un ou plusieurs opérateurs booléens reliant ces critères. D'autres masques de recherche, par exemple du type utilisé dans les moteurs de recherche ou les annuaires sur Internet, peuvent également
20 être proposés à l'adjudicateur 4 pour rechercher des prestataires. Les étapes 102 et 103 peuvent en outre être regroupées en un seul processus sur une seule page.

Après avoir introduit les critères de recherche désirés, l'adjudicateur 4 obtient au cours de l'étape 104 une liste de prestataires
25 représentée schématiquement sur la figure 8 et générée par le serveur 10 à partir des critères de recherche introduits par l'adjudicateur et des données dans la banque de données 11. Pour chaque prestataire 321, 323, 325, 327 correspondant aux critères introduits, la page de résultats affichée indique de préférence le nom du prestataire, éventuellement ses coordonnées, et
30 éventuellement d'autres données introduites par le prestataire dans la banque de données 11. La liste des prestataires 321, 323, 325, 327 est alphabétique ou, dans une variante préférentielle, correspond à la pertinence par rapport aux différents critères introduits par l'utilisateur.

En regard de chaque prestataire figure de préférence une case à cocher 322, 324, 326, 328, permettant à l'adjudicateur d'indiquer s'il souhaite sélectionner le prestataire indiqué pour lui envoyer un appel d'offre. Cela lui permet d'effectuer une sélection manuelle parmi les résultats fournis par la plate-forme 1 (étape 105).

Lorsque la sélection de prestataires est terminée, l'adjudicateur crée l'appel d'offre au cours de l'étape 106, au moyen de la page illustrée à titre d'exemple sur la figure 9. Cette page lui permet de préférence d'introduire un délai pour l'adjudication dans un champ 331, une catégorie dans un champ 332 - ce champ contenant de préférence une valeur par défaut obtenue à partir des critères introduits par l'adjudicateur lors de la sélection - et un texte libre dans un champ de type mémo 333. D'autres indications peuvent être prévues à titre optionnel ou obligatoire selon la réalisation, par exemple des indications sur l'emplacement géographique de l'adjudicateur, sur le travail à réaliser, des données d'identification incomplètes de l'adjudicateur, etc. Par ailleurs, l'adjudicateur a de préférence la possibilité de joindre un document ou un texte électronique édité avec un programme de traitement de texte conventionnel comme attache au formulaire 330 d'appel d'offre.

Les données introduites par l'adjudicateur sont ensuite envoyées automatiquement par la plate-forme 1 aux prestataires sélectionnés, au travers du canal de communication choisi par le prestataire (étape 112), par exemple par e-mail, par fax, par courrier postal, par SMS (Short Message System), etc..

L'adjudicateur 4 a de préférence la possibilité de sauver dans la plate-forme 1 ou, dans une variante, dans son dispositif terminal 40, 41 ou 42, une requête préparée, et de la réutiliser ou de la modifier ultérieurement (étape 107). De préférence, il peut ainsi sauver plusieurs requêtes et choisir dans une liste (étape 108) la requête qu'il souhaite modifier (étape 109) ou réutiliser. Cette caractéristique permet notamment à des adjudicateurs effectuant fréquemment le même type d'adjudications de ne pas devoir à chaque fois réintroduire les mêmes données.

L'adjudicateur a en outre de préférence la possibilité de choisir un modèle d'adjudication prédéfini dans une liste proposée par l'opérateur de la plate-forme 1 (étape 110) contenant des exemples d'adjudications courants, et de modifier le modèle choisi si nécessaire (étape 111) avant de
5 l'envoyer.

La figure 3 illustre le processus 200 permettant à un prestataire recevant un appel d'offre d'un adjudicateur d'y répondre. Au cours de l'étape 201, tous les prestataires sélectionnés par l'adjudicateur au cours des étapes 103 à 105 reçoivent, éventuellement par différents canaux de
10 communication, une copie de l'appel d'offre introduit par l'adjudicateur. Dans une variante préférentielle, au moins certains adjudicateurs reçoivent une copie de l'appel d'offre par e-mail. De préférence, au moins certains prestataires importants utilisent un programme informatique propriétaire permettant de recevoir et de traiter de façon automatisée ou semi-
15 automatisée les appels d'offre.

L'appel d'offre reçu ne contient pas d'identification complète permettant d'identifier l'adjudicateur, afin d'éviter que le prestataire ne se mette en contact directement avec lui.

Au cours de l'étape 202, le prestataire peut choisir d'accepter ou
20 de refuser l'appel d'offre, par exemple en cliquant sur des options correspondantes dans le texte HTML du e-mail reçu, ou en envoyant un message de confirmation par e-mail, par fax, par courrier, par SMS, etc.. En cas de signification de refus, un message correspondant est envoyé par la plate-forme 1 pour informer l'adjudicateur (étape 203). En cas
25 d'acceptation, un montant est facturé au cours de l'étape 204 par l'opérateur de la plate-forme 1 au prestataire 3. Ce montant est de préférence forfaitaire ou, dans une variante, peut dépendre par exemple de la catégorie et/ou du type d'inscription du prestataire (régional, national, international) dans la banque de données 11; des rabais de
30 quantité peuvent en outre être prévus pour les prestataires importants. Le montant est de préférence débité d'un compte courant de prépaiement

auprès de l'opérateur de la plate-forme 1 ou dans une variante facturé au moyen d'une carte de crédit ou d'une facture mensuelle.

Dès que la confirmation de l'acceptation de l'appel d'offre et du paiement est parvenue dans la plate-forme 1, celle-ci envoie au prestataire 3 au cours de l'étape 205 les coordonnées de l'adjudicateur, telles qu'elles ont été introduites par celui-ci au cours du processus d'enregistrement dans la banque de données 11 ou lors de la préparation de l'appel d'offres. Ces coordonnées comprennent par exemple de préférence le nom de l'adjudicateur, son adresse e-mail, son adresse postale, son numéro de téléphone et de fax, etc.

Le prestataire 3 a alors la possibilité de contacter directement au cours de l'étape 206, par le canal de communication qu'il préfère, l'adjudicateur 4. L'offre du prestataire peut donc rester confidentielle vis-à-vis de l'opérateur de la plate-forme 1. Dans une variante préférentielle, un ou plusieurs modèles standardisés de réponse à l'appel d'offre sont proposés par l'opérateur de la plate-forme 1 et par exemple joints à la transmission de l'appel d'offres. Dans une autre variante préférentielle, le prestataire 3 a également la possibilité de répondre à l'adjudicateur 4 au travers de la plate-forme 1, en chargeant une page appropriée contenant un formulaire de réponse adapté. L'offre est ensuite envoyée à l'adjudicateur par e-mail, poste, fax, SMS, etc., au cours de l'étape 207.

Un logiciel de réception d'appel d'offres peut être développé dans le cadre de cette invention, et permettant aux prestataires de traiter plus confortablement les appels d'offres reçus. Le logiciel peut par exemple filtrer automatiquement les appels d'offre, de manière à exclure les appels d'offre répondant à certains critères prédéterminés, ou extraire des indications de prix de la banque de données du prestataire pour faciliter la préparation de l'offre.

Afin de se mettre en relation, adjudicateurs 4 et prestataires 3 se connectent dans l'exemple ci-dessus sur le site HTML logé dans le serveur 10 de l'opérateur de la plate-forme 1. Il est toutefois possible de proposer les

mêmes prestations sur plusieurs serveurs 1, 5 et dans plusieurs sites accessibles au travers de plusieurs adresses URL différentes, comme illustré sur la figure 4. Dans cet exemple, un serveur supplémentaire 5 met à disposition des adjudicateurs 4 et des prestataires 3 les mêmes possibilités que le serveur 10, et de préférence en accédant à la même banque de données 11, ou à une copie de cette banque de données, ou à un extrait de la même banque de données. Il est ainsi possible de mettre à disposition les prestations de la plate-forme 1 sur une pluralité de serveurs, certains serveurs 5 pouvant par exemple être spécialisés pour un type de prestation ou une région particulière et n'acceptant par exemple que les inscriptions de prestataires dans certaines catégories. L'accès à l'adresse complète des adjudicateurs dans la banque de données 11 par le serveur 5, en vue de la transmettre à des prestataires sélectionnés 3, est de préférence facturée, par exemple à un tarif préférentiel, à l'opérateur du serveur 5. L'opérateur du serveur 5 peut aussi facturer la mise à disposition du logiciel nécessaire, ou la mise à disposition de la banque de données 11.

Il est également possible d'accéder à la plate-forme 1 depuis la page de résultats d'un moteur de recherche partenaire de l'opérateur de la plate-forme 1. Cette solution permet ainsi à l'adjudicateur d'effectuer les opérations de sélection de prestataires 102-104 au moyen des commandes usuelles d'un moteur de recherche qui lui seront peut-être plus familières. La page de résultat du moteur de recherche sera ensuite de préférence adaptée pour indiquer à l'adjudicateur quels prestataires sont enregistrés dans la banque de données 11 et pour permettre une sélection parmi ceux-ci. Dans une variante, il est également possible de prévoir un lien direct depuis la page de résultats du moteur de recherche vers la page 320 illustrée sur la figure 8, et l'exportation de listes de prestataires vers le serveur 10 de la plate-forme 1.

Par ailleurs, comme déjà indiqué, il est possible de relier la plate-forme 1 avec les adjudicateurs 4 au travers d'un premier réseau de télécommunications 2, par exemple conforme au protocole WAP (Wireless Application Protocole), et avec les prestataires 3 au travers d'un deuxième

réseau de télécommunications 6, par exemple de type Internet, ISDN ou PSTN comme illustré sur la figure 5.

La présente invention concerne également un support de données informatique, par exemple sous la forme de disque magnétique
5 et/ou optique, pouvant être chargé dans le serveur informatique 10 et dans lequel est mémorisé un programme informatique apte à être exécuté par le serveur 10 pour lui faire exécuter le procédé décrit ci-dessus.

Revendications

1. Procédé permettant à un adjudicateur (4) de faire parvenir un appel d'offre à un ou plusieurs prestataires (3) sélectionnés parmi ceux offrant le type de prestation recherchée sur une plate-forme électronique
5 (1) de distribution d'appels d'offre, ladite plate-forme étant accessible à l'adjudicateur au travers d'un premier réseau de télécommunications (2), dans lequel:
ladite plate-forme achemine ledit appel d'offre audits
prestataires sélectionnés,
10 lesdits prestataires ont la possibilité d'accepter ou de décliner ladite demande d'appel d'offre reçue,
les coordonnées dudit adjudicateur (4) sont communiquées par ladite plate-forme uniquement audits prestataires qui ont accepté ledit appel d'offre,
15 la transmission desdites coordonnées est facturée par ladite plate-forme uniquement à tous lesdits prestataires qui ont accepté ledit appel d'offre.
2. Procédé selon la revendication précédente, dans lequel ladite plate-forme (1) comprend un serveur http (10).
- 20 3. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ladite plate-forme (1) comprend un serveur WAP (10).
4. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ledit premier réseau de télécommunications (2) est constitué par Internet.
- 25 5. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ledit premier réseau de télécommunications (2) est constitué par un réseau mobile conforme au protocole WAP.

6. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ledit type de prestation est indiqué par lesdits prestataires (3) et comprend la branche économique dans laquelle œuvre ledit prestataire.

7. Procédé selon la revendication précédente, dans lequel ledit type de prestation indiqué comprend la région dans laquelle lesdites prestations sont offertes.

8. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel lesdits prestataires (3) sont sélectionnés par ledit adjudicateur au moyen d'un programme de navigation affichant une page (310) permettant d'introduire un ou plusieurs critères de sélection (303-308).

9. Procédé selon la revendication précédente, dans lequel ledit adjudicateur (4) a la possibilité de sélectionner dans une première étape (103) une liste de prestataires à l'aide dudit ou desdits critères de sélection, puis d'éliminer dans une deuxième étape (105) un ou plusieurs prestataires parmi ceux proposés par ladite plate-forme (1).

10. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ledit adjudicateur (4) a la possibilité d'éditer un texte pour l'appel d'offre, ledit texte étant envoyé à tous les prestataires sélectionnés.

11. Procédé selon la revendication précédente, ledit texte étant édité avec un traitement de texte et joint comme attache audit appel d'offre.

12. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ledit adjudicateur (4) a la possibilité d'indiquer dans un champ (331) prévu à cet effet la date limite pour la présentation de l'offre.

13. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel lesdits prestataires (3) ont la possibilité de choisir par quel canal (2, 6) ils désirent recevoir lesdits appels d'offre.

14. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel lesdits prestataires (3) reçoivent au moins certains appels d'offre par e-mail.

15. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel lesdits prestataires (3) reçoivent au moins certains appels d'offre par 5 téléfax préparé par ladite plate-forme à l'aide des indications introduites par lesdits adjudicateurs.

16. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel lesdits prestataires (3) reçoivent au moins certains appels d'offre via 10 SMS préparé par ladite plate-forme à l'aide des indications introduites par lesdits adjudicateurs.

17. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel lesdits prestataires (3) reçoivent au moins certains appels d'offre par courrier postal préparé par ladite plate-forme à l'aide des indications 15 introduites par lesdits adjudicateurs.

18. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel lesdits prestataires (3) ont la possibilité d'indiquer par e-mail ou par SMS à ladite plate-forme qu'ils acceptent ou déclinent ladite demande d'appel d'offre reçue.

19. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel lesdites coordonnées de l'adjudicateur (4) incluent son adresse e-mail. 20

20. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel lesdites coordonnées de l'adjudicateur (4) incluent son adresse 25 postale.

21. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel lesdites coordonnées de l'adjudicateur (4) incluent son numéro de téléphone.

22. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel lesdites coordonnées de l'adjudicateur (4) incluent son numéro de fax.

23. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la transmission desdites coordonnées est facturée par ladite plate-
5 forme (1) par débit d'un compte de prépaiement auprès de l'opérateur de ladite plate-forme.

24. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la transmission desdites coordonnées est facturée par ladite plate-
10 forme en chargeant carte de crédit.

25. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ladite plate-forme (1) est mise à disposition par plusieurs serveurs (10; 5) distincts dans Internet.

26. Procédé de gestion d'une plate-forme (1) de transmission
15 d'appels d'offre, comprenant les étapes suivantes:
préparer, en réponse à la requête d'un adjudicateur (4), une page (320) indiquant une liste de prestataires (3) offrant le type de prestation requis (104),
acheminer (112) un appel d'offre de l'adjudicateur (4) aux
20 prestataires (3) sélectionnés par ledit adjudicateur (4) parmi ceux indiqués sur ladite page,
recevoir d'au moins un prestataire (3) une acceptation de l'appel d'offre (206),
transmettre audit au moins un prestataire (3) ayant accepté
25 l'offre les coordonnées dudit adjudicateur (4),
facturer la transmission desdites coordonnées audit prestataire (3).

27. Procédé selon la revendication précédente, dans lequel ladite page (104) est une page apte à être restituée par un navigateur WEB.

28. Procédé selon l'une des revendications 26 ou 27, dans lequel ladite page (104) est une carte WAP.

29. Procédé selon l'une des revendications 26 à 28, comprenant une étape de réception d'un texte édité par ledit adjudicateur pour l'appel
5 d'offre, ledit texte étant envoyé à tous les prestataires sélectionnés.

30. Procédé selon l'une des revendications 26 à 29, dans lequel ledit appel d'offre est transmis audit au moins un prestataire par le canal choisi par ledit au moins un prestataire.

31. Support de données informatique pouvant être chargé dans
10 un serveur informatique (10) et dans lequel est mémorisé un programme informatique apte à être exécuté par ledit serveur informatique pour lui faire exécuter le procédé d'une des revendications 26 à 30 lorsque ledit serveur est relié à un réseau de télécommunications (2).

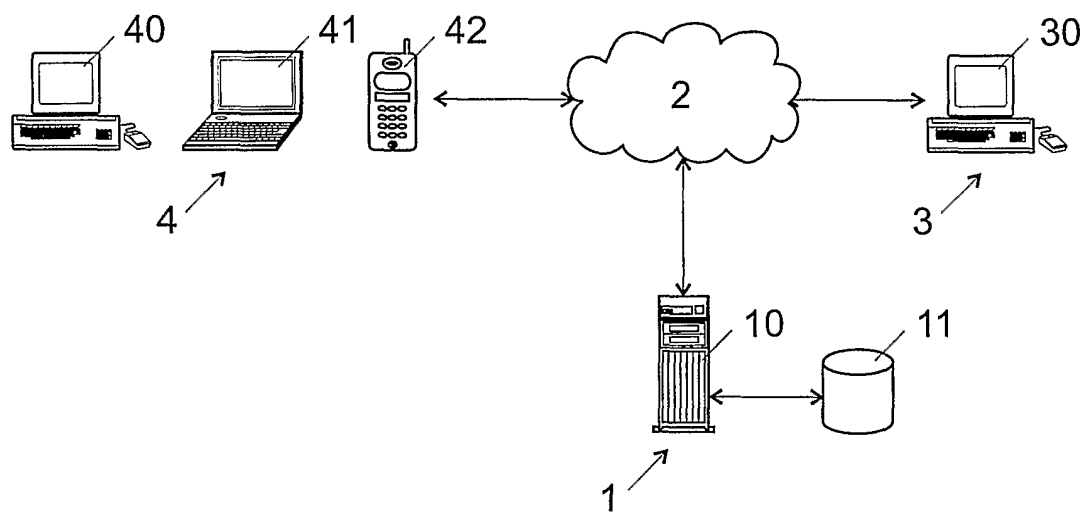


Fig. 1

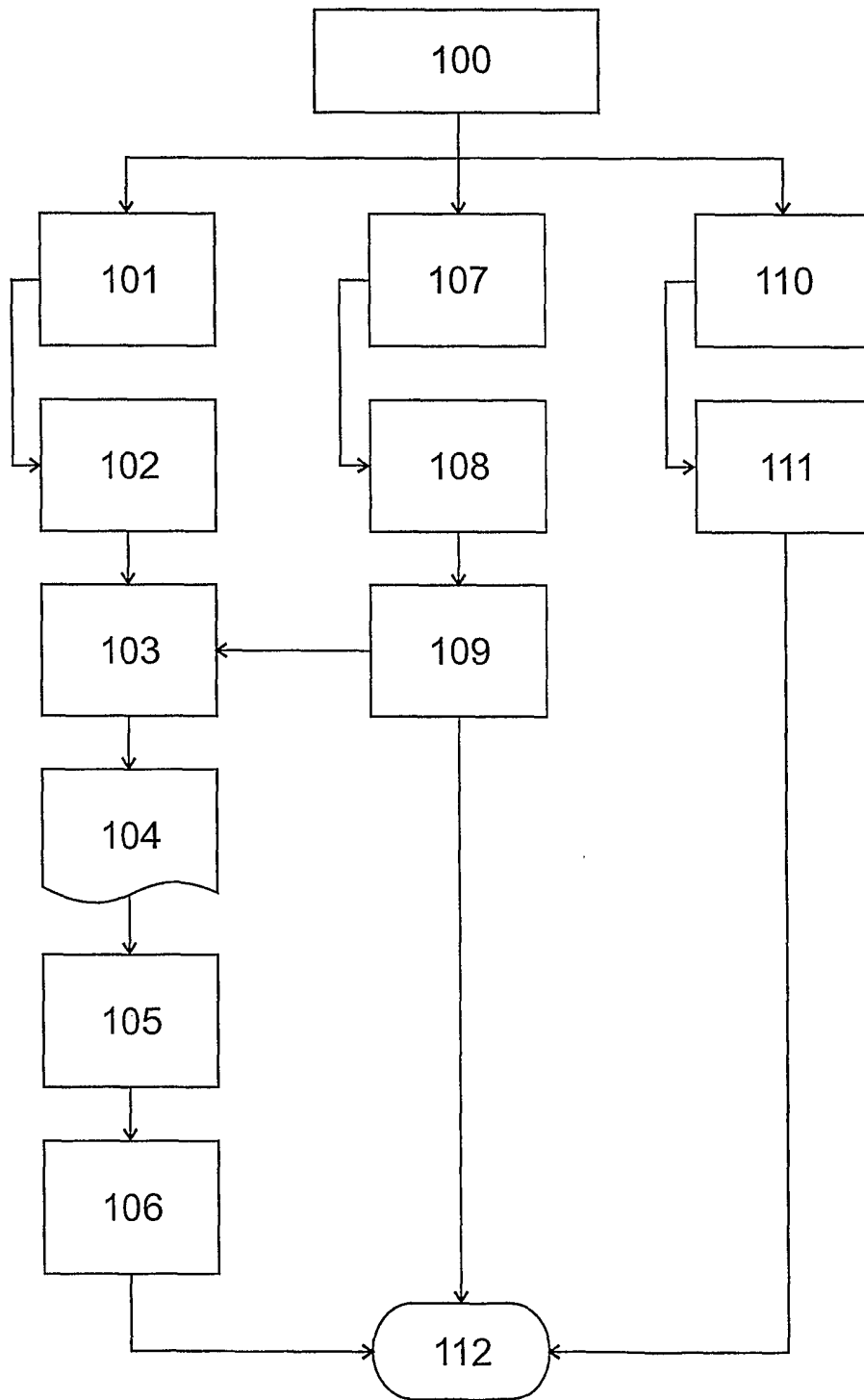


Fig. 2

3/5

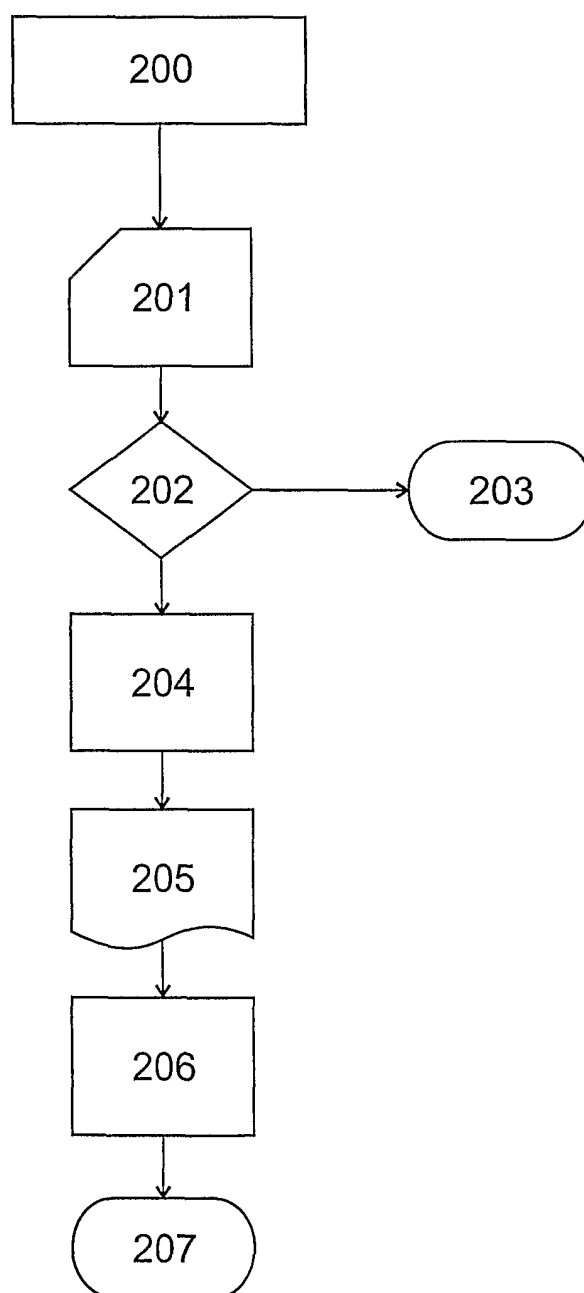


Fig. 3

4/5

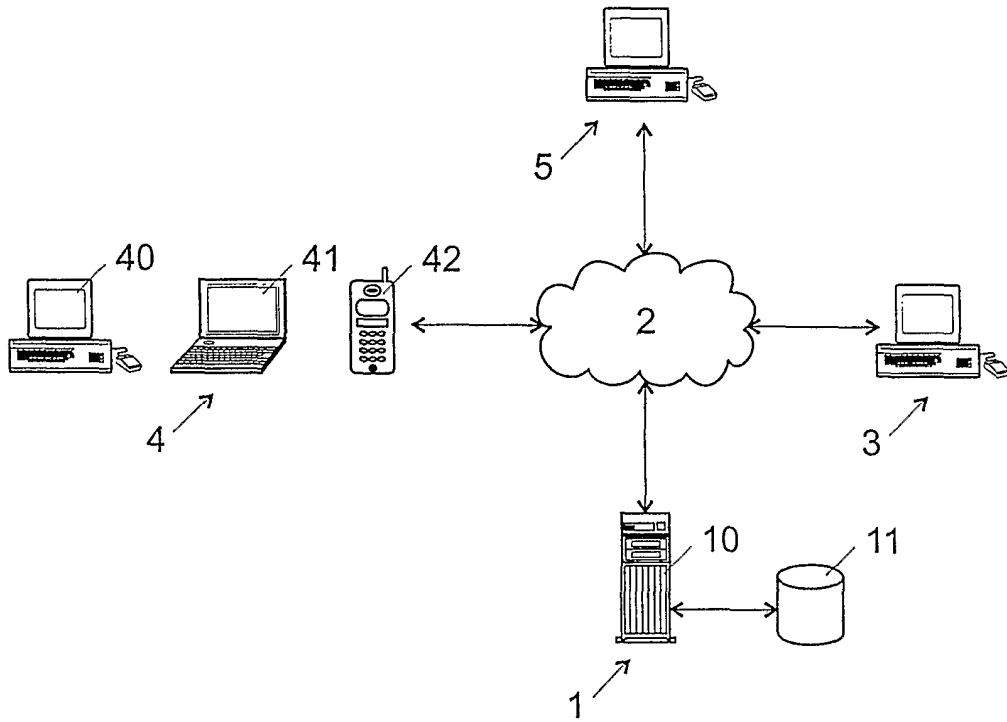


Fig. 4

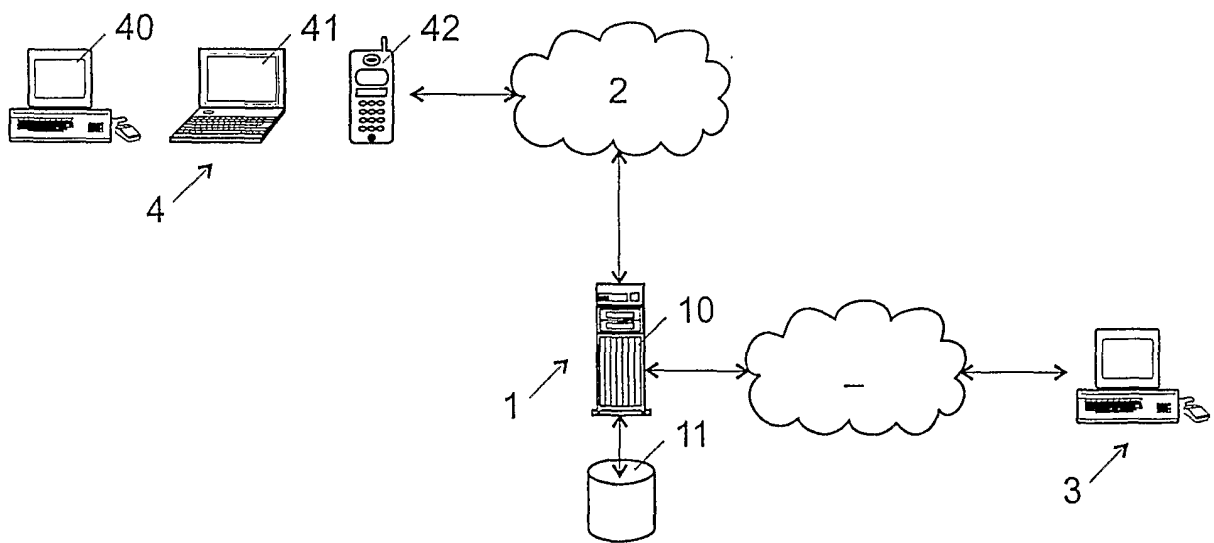


Fig. 5

5/5

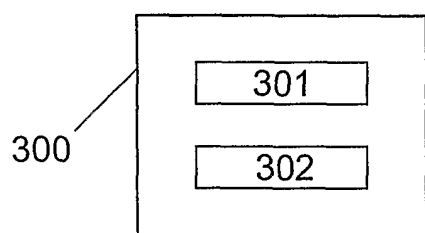


Fig. 6

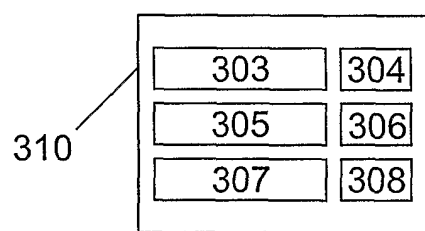


Fig. 7

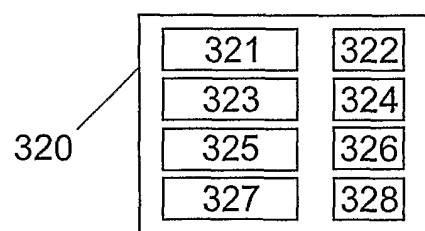


Fig. 8

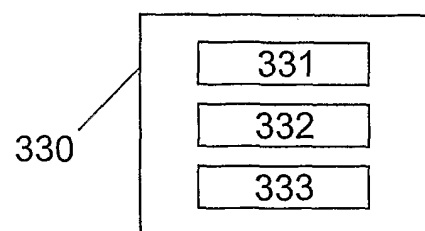


Fig. 9

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No
PCT/CH 00/00197

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER IPC 7 G06F17/60		
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC		
B. FIELDS SEARCHED		
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols) IPC 7 G06F		
Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched		
Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used) EPO-Internal, WPI Data, PAJ		
C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
Y	US 6 014 644 A (ERICKSON RANEL E) 11 January 2000 (2000-01-11) abstract column 2, line 55 -column 4, line 55 column 9, line 4 -column 10, line 40 column 18, line 26 - line 56 ---	1, 2, 4, 6-15, 17-27, 29-31
Y	US 5 832 497 A (TAYLOR JEFFREY C) 3 November 1998 (1998-11-03) abstract column 1, line 49 -column 2, line 51 --- -/--	1, 2, 4, 6-15, 17-27, 29-31
<input checked="" type="checkbox"/> Further documents are listed in the continuation of box C.		
<input checked="" type="checkbox"/> Patent family members are listed in annex.		
° Special categories of cited documents :		
A document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance *E* earlier document but published on or after the international filing date *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified) *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed *T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art. *&* document member of the same patent family		
Date of the actual completion of the international search 19 February 2001		Date of mailing of the international search report 28/02/2001
Name and mailing address of the ISA European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl, Fax: (+31-70) 340-3016		Authorized officer Nicoli, F

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

In tional Application No
PCT/CH 00/00197

C.(Continuation) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category ^o	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	US 5 664 115 A (FRASER RICHARD) 2 September 1997 (1997-09-02) cited in the application abstract column 2, line 57 -column 3, line 43 column 5, line 36 -column 7, line 19 ---	1,26,31
A	US 6 041 308 A (CASE T SCOTT ET AL) 21 March 2000 (2000-03-21) abstract column 2, line 35 -column 3, line 5 column 8, line 65 -column 10, line 50 figures 8A,8B ---	1,26,31
A	DATABASE WPI Derwent Publications Ltd., London, GB; AN 2000-036856 XP002160701 & SE 9 801 266 A (TELIA AB) 10 October 1999 (1999-10-10) abstract -----	1,16,18, 26,31

INTERNATIONAL SEARCH REPORT
Information on patent family members

International Application No
PCT/CH 00/00197

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
US 6014644	A	11-01-2000	NONE	
US 5832497	A	03-11-1998	NONE	
US 5664115	A	02-09-1997	NONE	
US 6041308	A	21-03-2000	US 6085169 A	04-07-2000
			US 5794207 A	11-08-1998
			AU 2353400 A	19-06-2000
			WO 0033164 A	08-06-2000
			AU 4247997 A	26-03-1998
			BR 9713193 A	21-12-1999
			CN 1244270 A	09-02-2000
			EP 0954817 A	10-11-1999
			WO 9810361 A	12-03-1998
			US 6134534 A	17-10-2000
			US 6108639 A	22-08-2000
			US 6119100 A	12-09-2000

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

De l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
e Internationale No
PCT/CH 00/00197

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE CIB 7 G06F17/60				
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB				
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE				
Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) CIB 7 G06F				
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche				
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal, WPI Data, PAJ				
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS				
Catégorie °	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées		
Y	US 6 014 644 A (ERICKSON RANEL E) 11 janvier 2000 (2000-01-11) abrégé colonne 2, ligne 55 -colonne 4, ligne 55 colonne 9, ligne 4 -colonne 10, ligne 40 colonne 18, ligne 26 - ligne 56 ---	1,2,4, 6-15, 17-27, 29-31		
Y	US 5 832 497 A (TAYLOR JEFFREY C) 3 novembre 1998 (1998-11-03) abrégé colonne 1, ligne 49 -colonne 2, ligne 51 --- -/--	1,2,4, 6-15, 17-27, 29-31		
<input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents				
<input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe				
° Catégories spéciales de documents cités:				
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> *A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> *T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier *&* document qui fait partie de la même famille de brevets </td> </tr> </table>			*A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée	*T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier *&* document qui fait partie de la même famille de brevets
A document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée	*T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier *&* document qui fait partie de la même famille de brevets			
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée		Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale		
19 février 2001		28/02/2001		
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale		Fonctionnaire autorisé		
Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tél. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl, Fax: (+31-70) 340-3016		Nicoli, F		

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Di : Internationale No
PCT/CH 00/00197

C.(suite) DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	<p>US 5 664 115 A (FRASER RICHARD) 2 septembre 1997 (1997-09-02) cité dans la demande abrégé colonne 2, ligne 57 -colonne 3, ligne 43 colonne 5, ligne 36 -colonne 7, ligne 19 ----</p>	1, 26, 31
A	<p>US 6 041 308 A (CASE T SCOTT ET AL) 21 mars 2000 (2000-03-21) abrégé colonne 2, ligne 35 -colonne 3, ligne 5 colonne 8, ligne 65 -colonne 10, ligne 50 figures 8A, 8B ----</p>	1, 26, 31
A	<p>DATABASE WPI Derwent Publications Ltd., London, GB; AN 2000-036856 XP002160701 & SE 9 801 266 A (TELIA AB) 10 octobre 1999 (1999-10-10) abrégé -----</p>	1, 16, 18, 26, 31

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

D le Internationale No

PCT/CH 00/00197

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6014644	A	11-01-2000	AUCUN	
US 5832497	A	03-11-1998	AUCUN	
US 5664115	A	02-09-1997	AUCUN	
US 6041308	A	21-03-2000	US 6085169 A	04-07-2000
			US 5794207 A	11-08-1998
			AU 2353400 A	19-06-2000
			WO 0033164 A	08-06-2000
			AU 4247997 A	26-03-1998
			BR 9713193 A	21-12-1999
			CN 1244270 A	09-02-2000
			EP 0954817 A	10-11-1999
			WO 9810361 A	12-03-1998
			US 6134534 A	17-10-2000
			US 6108639 A	22-08-2000
			US 6119100 A	12-09-2000